



### "Innovation pédagogique"

#### De l'expérimentation à la contractualisation

L'académie de Lille a été dès la rentrée 2021, une des trois retenues pour mener une expérimentation sur les CLA (contrats locaux d'accompagnement). Dès le début, le Snes-FSU a dénoncé cette contractualisation (contrat de 3 ans entre le rectorat et les EPLE). Instaurés en marge de l'éducation prioritaire, et avec très peu de moyens, ces CLA sont un outil de déréglementation et une menace pour l'éducation prioritaire. De plus, ils constituent un moyen détourné d'attribuer des fonds publics à l'enseignement privé sous contrat, ce que nous avons été les seuls à dénoncer dans les instances académiques.

L'expérimentation a été étendue à 12 nouvelles académies à la rentrée 2022, et poursuit ainsi son travail de déréglementation, tentant d'attirer les collègues via des bonus pour les mutations ou l'accès à la classe exceptionnelle

Les CLA ont préfiguré le Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP), prévu pour la rentrée 2023, et qui devrait être discuté dans des concertations locales d'ici décembre.

**Le Snes-FSU s'opposera au FIP comme il rejette tous les dispositifs de contractualisation, qui dérèglementent, mettent en concurrence et accroissent les inégalités.**

■ Fiona Verhaeghe

### AESH

#### Un vrai métier, un vrai statut, un vrai salaire

A écouter le ministre, les AESH n'ont aucune raison de se plaindre : leurs conditions de travail seraient une grande préoccupation du ministère, et leur grille indiciaire aurait été revalorisée...

Outre que cette revalorisation ne concerne que les deux premiers échelons, la rentrée 2022 nous démontre que les AESH sont encore confronté.e.s à de nombreuses difficultés, maintes fois signalées : changements d'emploi du temps imposés, changement d'affectation sans discussions au préalable, absence d'autotests, quotités et missions non respectées...

À la création des PIAL, contrairement à d'autres (comme le SNALC, le Sgen-CFDT et l'UNSA), la FSU avait dénoncé le dispositif et mis en garde contre les risques qu'il comportait. La réalité nous a une fois de plus donné raison et nous continuons de défendre les AESH. **Que ce soit par notre victoire sur la règle de l'arrondi supérieur ou par des victoires plus localisées, nous avons réussi à obtenir la réintégration de tous les collègues qui nous ont sollicités et grâce à notre intervention, ces collègues ont pu réintégrer leur établissement d'origine.**

■ Kevin Plouviez

### Métiers

#### Pour le respect de notre expertise

L'administration accuse régulièrement le Snes et la FSU de ne revendiquer que des « moyens », laissant entendre que nos revendications se limiteraient à l'arrêt des suppressions de postes notamment et à la défense de l'intervention de l'Etat. En réalité, c'est tout l'enjeu des politiques éducatives menées depuis les années 2000 (au moins) de réduire le coût de l'école publique, en mettant en avant la capacité des équipes de terrain à trouver des « marges de progrès », y compris quand les effectifs par classe explosent. Ce serait « sortir de sa zone de confort »...

Au Snes-FSU nous contestons cette conception de l'autonomie, dont l'objectif non avoué n'est pas de donner « plus de liberté au terrain ». Il s'agit en réalité d'offrir à la hiérarchie des outils pour gérer la pénurie sur l'offre de formation (réformes du collège et du lycée) et des dispositifs pour mettre la main sur nos pratiques. Le Snes-FSU dénonce un management imité du privé pour conformer nos métiers à des objectifs chiffrés (autoévaluation, PLE en lycée, évaluation « par compétences » en collège).

■ Jean-François Carémel



# ... à vos côtés pour gagner !

## Concours

### Pour une formation de haut niveau

La réforme de la formation et des concours fait entrer les collègues dans le métier par la voie de la précarité, notamment par la multiplication de dispositifs insécures (AED prépro et étudiants contractuels alternants) présentés comme propédeutiques à la réussite aux concours, mais également par l'affectation des stagiaires à temps plein aux dépens de leur formation.

Aux fondements de cette réforme, se trouve l'idée selon laquelle la meilleure voie de formation serait celle du terrain, et finalement de l'imitation ; le tout au détriment de la consolidation des savoirs disciplinaires qui permettent pourtant à chacun d'être acteur et concepteur de son activité professionnelle.

Quand d'autres organisations syndicales ont applaudi l'ensemble de ces dispositifs, et donc l'action de l'ex-ministre Blanquer, le Snés-FSU ne cessait d'en dénoncer les effets pervers et d'exiger :

- la mise à plat de la formation et des concours ;
- l'affectation des entrants dans le métier en surnombre et sur le service du tuteur ou de la tutrice volontaire ;
- une formation de haut niveau avant et après les concours, ancrée dans la maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- un pré-recrutement dès la L2 sans condition de service à effectuer en responsabilité.

■ Maeva Bismuth

## Conditions de travail

### Se battre pied à pied

Au quotidien, les militants et militantes FSU en CHSCT, accompagnent les collègues sur toutes les questions conditions de travail et santé au travail :

- accès au Registre Santé et Sécurité au Travail ;
- dossiers de reconnaissance en accident de service ;
- accompagnement en cas de management abusif ;
- défense de l'ensemble des droits en matière de protection des agent.e.s par l'employeur.

La FSU oblige le ministère et le rectorat à reconnaître que l'organisation du travail, pensée sans la prise en compte de l'expertise des agent.e.s, est facteur de violence institutionnelle. Nous avons ainsi obtenu :

- l'ouverture de nombreux chantiers pour améliorer les conditions de travail ;
- la dématérialisation du Registre Santé et Sécurité au Travail pour les 80 000 agent.e.s de l'académie.

Les risques psycho-sociaux sont au cœur de notre engagement et de nos combats :

- impact des réformes du système éducatif ;
- conséquences du numérique et du télétravail sur la santé ;
- impact de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail ;
- éradication de toute forme de violence au travail dont les violences sexuelles et sexistes.

Nos combats portent aussi sur les grands enjeux de santé au travail :

- protection individuelle en période de pandémie ;
- qualité de l'air intérieur, amiante ;
- droits des personnels porteurs d'un handicap.

Ce sont autant d'axes sur lesquels aucun recteur ne pourra un jour prétendre qu'il n'a jamais été alerté de la dégradation des conditions de travail et de la souffrance qui en découle.

■ Gabrielle Bonicel, Ludvine Debacq

## Carrière / salaires

### Pour une augmentation immédiate de 10%

Nos carrières et rémunérations sont liées au statut général de la fonction publique. Nos missions et notre travail ne dépendent donc pas d'un contrat mais du Code général de la fonction publique.

Le statut général de la fonction publique a été créé après la 2<sup>de</sup> guerre mondiale pour protéger les fonctionnaires... et les citoyens. C'est la mission de service public et la notion d'intérêt général qui en sont les fondateurs. Depuis une vingtaine d'années, ce statut est attaqué par les politiques libérales qui visent à individualiser les métiers et les missions. C'est le sens de la loi de transformation de la fonction publique (2019) : son but est de calquer la fonction publique sur des modes de management toxiques issus du privé, en cherchant à remplacer le statut par le contrat, qui précarise et isole les fonctionnaires face à leur employeur. La même idéologie libérale se retrouve dans les tentatives de lier nos rémunérations à un "mérite" illusoire et, en réalité, synonyme de soumission. **La FSU et le Snés s'opposent à ces logiques qui mettent les personnels en concurrence et sous la pression des hiérarchies locales, tout en "justifiant" l'absence de hausse générale des salaires. La FSU et ses syndicats exigent une augmentation immédiate de 10% des salaires pour toutes et tous, sans aucune contrepartie. Ils revendiquent également une carrière accélérée se déroulant sur les trois grades avec transformation de la classe exceptionnelle en débouché de carrière pour toutes et tous.**

■ Willy Leroux

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE JE VOTE SNES, JE VOTE FSU



ENSEMBLE POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

1	Dès maintenant, <b>J'OUVRE MON ESPACE ÉLECTEUR</b>	
2	Dès le 1er décembre, <b>JE VOTE</b> avec ✓ mes identifiants ✓ ma notice de vote	
Oups !	<b>J'AI PERDU MA NOTICE DE VOTE,</b> pas de panique !	